

EPS et associations sportives d'établissement : appel à la vigilance.

L'actualité récente concernant le sport et l'EPS est fournie :

- L'IGESR Bernard André ([lien vers l'IGESR](#)) a été missionné par 3 ministres (éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, sport) pour la création d'un Baccalauréat professionnel des « métiers du sport » devant déboucher sur « l'employabilité immédiate » des candidats reçus.

- Dans la perspective des JO de Paris, il existe une couverture médiatique déjà importante de cet évènement à venir (et de ce qu'il permet de colporter comme clichés idéologiques et politiques). Cela paraît logique, mais nous le remarquons tout de même : en particulier lorsque la presse offre ses colonnes à des sportifs de très haut niveau qui disent sans détour, que l'école, et en son sein la discipline supposément ad hoc (l'EPS), ne facilitent en rien l'accès au haut niveau sportif. La complaisance avec laquelle le Ministre Blanquer a reçu ces critiques sévères a été notable.

- L'expérimentation depuis septembre 2021 de l'enseignement de spécialité EP-P&CS ([lien vers la spécialité EP-P&CS](#)) annonce peut-être la mise en place au lycée d'une propédeutique à la filière STAPS de l'Université (déjà saturée faute de moyens, et pléthorique quant à son offre de formation). Mais elle flatte aussi une corporation qui n'est pas à l'abri des mauvais coups.

Ces mouvements sont-ils des signes précurseurs de décisions lourdes de conséquences ?

Le succès des filières STAPS est un fait, mais le nombre d'emplois effectivement à disposition en fin d'études pour les titulaires de licences et de masters STAPS est décevante. Créer au sein de la voie professionnelle une filière des « métiers du sport » est un choix aux motivations encore mal cernées.

S'agit-il dans l'esprit des ministres de créer un appel d'air vers la voie professionnelle ? De faire baisser le niveau de qualification (Bac professionnel versus licence STAPS) et donc de rémunération de ces futurs professionnels du sport ? De créer en concurrence avec des diplômés déjà en fonction (brevetés d'État, animateurs sportifs, enseignants privés...) ? Autre chose ?

L'histoire de l'EPS a déjà connu des ruptures brutales : constatant ces évolutions qui peuvent paraître disparates, A&D s'inquiète du sort qui sera réservé aux associations sportives d'établissement, et aux forfaits d'AS des collègues d'EPS.

Afin qu'ils se préparent, le cas échéant, à défendre la richesse que sont les associations sportives d'établissement pour l'école de la République, A&D appelle à la vigilance les collègues d'EPS.

Dans un contexte de dette publique en augmentation stratosphérique, il faudrait être bien naïf pour croire que personne au sein de l'administration centrale n'a fait remarquer aux ministres concernés, **ce que serait l'économie réalisée par le remplacement du forfait AS des collègues d'EPS par des heures de cours d'EPS, et la création d'une délégation de mission de service publique à des professionnels du sport**, titulaires d'un Baccalauréat professionnel pour ce qui serait l'animation sportive du mercredi après-midi des collégiens et des lycéens.